



**STRATÉGIE POUR LE
PATRIMOINE CULTUREL
EN EUROPE
AU XXI^E SIÈCLE**

ÉGALITÉ DE GENRE QUEL LIEN AVEC LE PATRIMOINE CULTUREL ?

En bref...

Pourquoi l'égalité de genre ?

L'égalité entre les femmes et les hommes est désormais considérée comme un objectif naturel pour toutes les politiques, à tous les niveaux. Si la majeure partie de la population ne perçoit pas le lien qui existe entre l'égalité de genre et le patrimoine culturel, il n'en est pas moins vrai que les femmes et les hommes ont un rapport différent au patrimoine culturel, car ils ont toujours été inégaux et le restent encore aujourd'hui. Dans ces conditions, l'égalité de genre doit être intégrée dans le travail autour du patrimoine culturel pour que les femmes et les hommes contribuent à parts égales à préserver le patrimoine culturel, à en faire l'expérience, à le produire, à y avoir accès et à se sentir représenté-e-s dans ce domaine.

Lors de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle, les États membres devraient s'efforcer de promouvoir l'égalité de genre, c'est-à-dire les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes opportunités pour les femmes et pour les hommes, pour les garçons et pour les filles, dans les secteurs du patrimoine et de la créativité.

« Le principe de l'égalité des genres dans la vie culturelle établit qu'aucun des membres de la société ne devrait se voir octroyer des privilèges ou au contraire être désavantagé en matière de droits, de choix, d'opportunités, de bénéfices et de libertés sous prétexte d'être né, ou identifié, comme un homme ou une femme. » (UNESCO)



Raquetists in the Basque Pelota court in Gros, 1938. Copyright Fototeca Kutxa

Comment les stéréotypes de genre influent-ils sur le patrimoine culturel ?

Par ses recommandations, la Stratégie entend reconnecter les populations locales avec les valeurs de leur patrimoine. Le patrimoine culturel et l'art nous éclairent sur les individus et les sociétés, passées et présentes, mais cette notion peut être extrêmement subjective.

Durant des siècles, la production et la préservation du patrimoine culturel ont été influencées par les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Les récits et le patrimoine culturel qui constituent aujourd'hui notre héritage ont été forgés puis identifiés, préservés et transmis selon les critères définis par les détenteurs du pouvoir au fil des siècles, c'est-à-dire majoritairement des hommes. Les femmes sont soit invisibles dans les livres d'histoire, soit dépeintes dans des rôles conformes aux stéréotypes de genre. Bien que son origine remonte à 1648, l'École des beaux-arts, en France, n'a ouvert ses portes aux femmes qu'en 1897. L'Orchestre philharmonique de Vienne accueille des musiciennes depuis 1997 seulement. En 2018, seuls 82 films réalisés par des femmes avaient été sélectionnés en compétition à Cannes au cours des 70 ans du Festival (contre 1866 films réalisés par des hommes).

Les croyances collectives concernant les rôles « typiquement masculins » et « typiquement féminins » ont contribué à créer des stéréotypes qui limitent ou favorisent les possibilités d'action des femmes et des hommes dans leur cadre culturel.

Malgré certains progrès, le sexisme présent dans la société a toujours des répercussions sur le secteur de la culture : accès limité des femmes aux postes à responsabilité, inégalités salariales (très visibles ces temps-ci à Hollywood), cloisonnement des activités (les fonctions dans les relations publiques et le marketing sont le plus souvent occupées par des femmes, tandis que les emplois créatifs ou techniques tendent à être occupés par des hommes), travail domestique non rémunéré assumé essentiellement par les femmes, ce qui entrave leur activité, possibilités restreintes pour les femmes de bénéficier d'un réseau et d'obtenir des financements, nombre moindre de femmes récompensées et sélectionnées pour des expositions, des festivals, etc.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Comment le patrimoine culturel façonne-t-il les rôles des hommes et des femmes ?

Nous savons à quel point l'art, le patrimoine culturel et la culture sont déterminants pour façonner les attitudes et les rôles dévolus aux hommes et aux femmes. Il est donc important d'être conscient-e de ce biais de genre dans le patrimoine culturel et de dépasser la conception classique du patrimoine culturel pour rendre ce secteur plus inclusif, plus ouvert aux œuvres d'art, aux récits et à la participation des femmes. Le patrimoine et l'expression créative permettent d'émanciper les femmes et les jeunes filles, non seulement des points de vue social, citoyen et politique mais aussi sur le plan économique.

Lors de la mise en œuvre de la Stratégie, les États membres devraient déterminer dans quelle mesure le processus complet de création, d'identification, d'interprétation, de conservation et de gestion du patrimoine présente un caractère véritablement inclusif et participatif et ne reproduit pas ou n'encourage pas les clichés sexistes et les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est également de leur devoir d'analyser la situation au regard de l'égalité de genre pour veiller à ce que les activités menées au titre de la Stratégie contribuent à l'objectif européen de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement exige un volontarisme dans le travail lié au patrimoine culturel et nécessite que l'analyse en matière d'égalité de genre concerne tous les niveaux et tous les aspects, car tous sont interdépendants.

LISTE DE RÉFÉRENCE : la perspective de l'égalité de genre dans la mise en œuvre de la Stratégie 21

- ✓ Rendre les femmes plus visibles : choisir et promouvoir des œuvres d'art et un patrimoine culturel qui soient produits à parts égales par des femmes et par des hommes.
- ✓ Mener des études d'impact sous l'angle de l'égalité de genre : évaluer l'accès des femmes et des hommes au patrimoine culturel et à l'art, l'utilisation qu'ils et elles en font et les bénéfices qu'ils/elles en tirent.
- ✓ Choisir un langage inclusif pour parler du patrimoine et des projets culturels et promouvoir une communication dépourvue de stéréotypes et de discrimination.
- ✓ Faire en sorte que les décisions, à tous les niveaux, soient prises par des femmes et par des hommes dans tous les volets de la mise en œuvre de la Stratégie – pour identifier le patrimoine, pour définir les projets, pour fixer les priorités en matière de préservation, etc.
- ✓ Rassembler des données ventilées par sexe au sujet du patrimoine culturel et de la créativité.
- ✓ Intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire : évaluer l'impact concret de tout projet sur les femmes et sur les hommes, et veiller à une affectation et une utilisation égalitaires du budget, sans biais de genre.
- ✓ Former à l'égalité de genre les effectifs et personnels qui travaillent sur la question du patrimoine culturel, notamment dans l'éducation formelle et non formelle.
- ✓ Élaborer une politique de tolérance zéro pour toutes les formes de violence à l'égard des femmes dans les secteurs du patrimoine culturel et de la créativité.
- ✓ Introduire une perspective d'égalité de genre dans le suivi et l'évaluation des activités, en mesurant l'impact sur les femmes et les hommes, leur accès respectif au patrimoine, leur sentiment d'appartenance et leur impression de contribuer au patrimoine culturel, et en examinant si ces activités vont dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ✓ Appliquer des mesures visant à améliorer le statut et les conditions de travail des femmes artistes, surtout au début de leur carrière, afin que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devienne une réalité dans le secteur de la culture : faciliter leur accès aux sources et dispositifs de financement, octroyer des bourses et proposer des programmes de mentorat pour nourrir la créativité des femmes, instaurer des espaces où les femmes puissent créer et développer de nouvelles compétences.
- ✓ Promouvoir la production, la distribution et la diffusion du travail des femmes, ainsi que leur participation et leur accès à l'art et au patrimoine culturel.



CALLING FOR FEATS AND LAUGHS, Lekeito
Author: Ibon Noya Egurola
Copyright permission requests: Strategy21@coe.int

 www.coe.int/strategy21

 Strategy21@coe.int

Auteur : Pierrette Pape

Autorisation requise pour toute reproduction ou publication :
Strategy21@coe.int

© Conseil de l'Europe